



- RÈGLEMENT DE COURSE -

Dimanche 15 septembre 2024

Avant pays savoyard

Le règlement ci - présent fixe les modalités de la course, il doit être lu et approuvé par tous les participants pour s'inscrire à l'épreuve.

ARTICLE 1. L'organisateur, la course.

1.1 Le Raid Orient'Alp Xperience est co-organisé, d'une part par l'association sportive Raid'Alp Grenoble, club de raid multisport grenoblois affilié à la FFTRI dont le siège social se situe au 31 Rue Lazare Carnot 38000 Grenoble ; d'autre part par l'association Orient'Alp Grenoble, club de tous les sports d'orientation grenoblois affilié à la FFCO dont le siège se situe au 10 Rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble.

1.2 Le Raid Orient'Alp Xperience est un raid multisports, une discipline de sports enchaînés en pleine nature, le tout non motorisé. La pratique se fait au plus près de la nature, avec toutes les contraintes qu'elle nous impose.

1.3 Cet événement sportif est inscrit au calendrier national de la FFTRI.

1.4 Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour tout accident ou dommage subi ou occasionné lors du raid.

1.5 Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits de(s) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet : <https://raidorientalpxperience.fr>

1.6 Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

1.7 En s'inscrivant, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs.

ARTICLE 2. Dates, Horaires, lieu de départ, retrait des dossards.

2.1 L'épreuve aura lieu **le dimanche 15 septembre 2024**, sur l'aire géographique de l'avant pays savoyard. L'accueil, le centre de course et l'arrivée se feront à la base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette, à l'adresse suivante : 1003 Rte des Plages, 73470 Novalaise. Plusieurs parkings seront disponibles à proximité du départ.

2.2 Le retrait des dossards se fera sur le lieu de départ. Le dossard doit être obligatoirement porté, de manière visible, par chaque concurrent. De même, une plaque vélo reprenant le numéro du dossard devra être installée sur chaque vélo, et devra être visible pendant toute la durée de la course.

ARTICLE 3. Format/ Activités

3.1 Le Raid Orient'Alp Xperience comporte les activités suivantes : course d'orientation, VTT et course à pied en terrain varié. D'autres épreuves peuvent compléter l'enchaînement, comme par exemple des épreuves aquatiques ou de tir. L'enchaînement des épreuves et des différentes sections est imposé. Toutes les épreuves de déplacement se font en orientation et par équipe de 2 personnes.

3.2 Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Une décharge parentale doit être fournie pour les mineurs. Tout mineur non déclaré s'engage sous la responsabilité de ses parents.

3.3 Nous proposons 4 parcours différents :

- ROAX Famille : environ 20 km pour 300 mètres de dénivelé positif, ce format s'adresse aux novices souhaitant partager ce moment en famille. **Ce format est non chronométré.**
- ROAX Découverte : environ 30 km pour environ 600 mètres de dénivelé positif qui s'adresse aux sportifs en herbe souhaitant découvrir l'activité. Le temps de course moyen est estimé à 3h.
- ROAX Sportif : 50 kilomètres et 1400 mètres de dénivelé positif qui s'adresse aux sportifs de bon niveau, et possédant déjà une ou plusieurs expériences en orientation. Le temps de course moyen est estimé à 5h.
- ROAX Aventure : ce format aventure s'adresse aux experts de la discipline. Orientation et chemins plus techniques, ce parcours compte environ 65 km pour près de 2500 mètres de dénivelé positif. Le temps de course moyen est estimé à 8h.

3.4 Les 4 formules proposées se réalisent par équipes de 2 personnes : Mixtes (1 Femme + 1 Homme), Hommes (2) ou Femmes (2).

4. Inscriptions

4.1 Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le lien indiqué sur le site de l'épreuve : <https://raidorientalpxperience.fr>

4.2 Les inscriptions ouvriront courant juin 2024. Le nombre d'équipes est limité dans un premier temps à 50 par circuit.

4.3 Les tarifs sont les suivants :

- ROAX Famille : 15€ par équipe de 2 ou 20€ par équipe de 3 ;
- ROAX Découverte : 35€ par équipe de 2 ;
- ROAX Sportif : 55€ par équipe de 2 ;
- ROAX Aventure : 70€ par équipe de 2 ;

Afin de faciliter l'organisation, nous procéderons à une majoration des tarifs le 1 septembre 2024 (+10€ par équipe) excepté pour le parcours famille. Les inscriptions seront clôturées le dimanche 8 septembre 2024 à minuit.

Pour le parcours famille, les équipes pourront s'inscrire sur place dans la limite des cartes disponibles.

Des frais pourront s'ajouter lors de l'inscription en ligne :

- pour rémunérer la plateforme d'inscription,
- pour les non licenciés FFTRI (2€ pour le découverte et le sportif, 5€ pour l'aventure par non licenciés FFTRI).

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complété, c'est à dire comportant :

- Droits d'inscription réglés ;
- Licence compétition FFTRI ou certificat médical (cf. conditions de participation) ;
- Attestation parentale pour les mineurs (cf. conditions de participation) ;

4.4 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve ;
- 2 jeux de cartes étanches, les dossards et le road book ;
- L'accès au ravitaillement d'arrivée ;
- Repas de fin de course ;
- Si besoin, le prêt d'un doigt SI permettant d'établir les classements (caution de 70€) ;

4.5 Désistement

Une fois l'inscription prise en compte, le désistement d'un membre de l'équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier. Ce dernier peut alors choisir un autre équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises pour l'inscription avant la course.

4.6 Remboursement

Une fois l'inscription validée, un remboursement à 50% sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation de la course, les coureurs seront remboursés après déduction des frais engagés par l'organisation au moment de l'annulation.

ARTICLE 5. Conditions de participation

L'organisation se réserve le droit de refuser toute participation si les conditions suivantes ne sont pas remplies.

5.1 Catégories d'âge

- Le ROAX Famille est ouvert à partir de la catégorie benjamin (personnes nées en 2012 et avant). Cependant, les enfants plus jeunes peuvent participer, si et seulement s'ils sont accompagnés d'un adulte sous son entière responsabilité.
- Le ROAX Découverte est ouvert à partir de la catégorie benjamins (personnes née en 2012 et avant);
- Le ROAX Sportif est ouvert à partir de la catégorie cadets (Personnes nées en 2008 et avant)
- Le ROAX Aventure est ouvert à partir de la catégorie juniors (personnes nées en 2006 et avant).

5.2 Participants mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire au ROAX à condition de fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription et de respecter les critères d'âge de la course.

5.3 Certificat médical et licences sportives (pour les circuits chronométrés)

Conformément à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, l'inscription à une compétition sportive est obligatoirement soumise à la présentation :

- d'une licence sportive de compétition délivrée par la FFTRI (en cours de validité à la date de la manifestation)

OU

- À défaut de présentation de cette licence, la participation à une compétition organisée par une fédération sportive n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique.

Cependant, le participant non licencié FFTRI à un circuit chronométré doit :

- Consulter et répondre aux questions du [Formulaire Info Santé FFTRI](#) (majeurs).

- Prendre connaissance de la fiche d'information sur les [risques cardio-vasculaires et la pratique sportive](#).

Les participants non licenciés à la FFTRI ou possédant une licence loisir ou dirigeant doivent acheter un pass compétition (lien sur la plateforme d'inscription).

ARTICLE 6. Participants

6.1 Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter :

- Le règlement de l'épreuve, ses annexes et documents assimilés ;
- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid ;
- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, etc ;
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; quiétude ; aménagements ; populations...).

6.2 L'équipe qui réalise le meilleur temps, en comptant les pénalités et bonus, remporte l'épreuve.

6.3 L'équipe s'engage à respecter l'environnement et les consignes spécifiques de l'organisation

Tout au long du raid, vous allez évoluer dans des espaces sensibles. Merci de respecter le territoire traversé, sa faune et sa flore, ainsi que ses habitants et les autres usagers des sentiers et chemins empruntés.

Vos déchets devront être transportés tout au long du raid, et en aucun cas laissés dans la nature. Des poubelles seront mises à disposition sur les parcs VTT et au centre de course.

Aucune vaisselle jetable ne sera disponible le jour de la course. Pensez bien à votre assiette, vos couverts et votre éco-cup favorite :)

Merci de privilégier autant que possible les transports en commun et le covoiturage pour vous rendre sur l'épreuve.

6.4 Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait par tout moyen annoncé préalablement dans le roadbook, à l'exclusion de tout engin motorisé.

6.5 Le parcours comporte un certain nombre de balises qui doivent être pointées obligatoirement en équipe. Le reste du temps, les deux coéquipiers devront être à portée de

voix sans crier et à vue (100 mètres maximum en terrain découvert). Des contrôleurs seront présents sur certains postes.

Un boîtier électronique à "biper" permet de contrôler le passage des équipes. Seuls les postes enregistrés dans votre doigt électronique font foi pour l'établissement du classement. En cas de disparition du boîtier du fait de vandalisme, une pince permet de justifier le passage au poste en question. Si le piquet complet a été vandalisé, le comité d'organisation statuera sur la possibilité d'annuler la balise en question.

6.6 Toute balise non pointée entraînera la pénalisation de l'équipe. Le détail des pénalités sera donné dans le roadbook.

6.7 L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé (barrière horaire), ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires, alerte météo,...) ou par décision de l'organisation. Tout est fait cependant pour qu'un maximum d'équipes atteigne l'arrivée en profitant au mieux des parcours.

6.8 Les concurrents ne doivent pas emprunter certains axes goudronnés sous peine de disqualification immédiate. Les routes interdites seront indiquées sur le road book et/ou sur la carte.

6.9 Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur le Roadbook.

6.10 Le passage dans les zones hachurées en rouge sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.

6.11 L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constaté par le médecin de l'organisation.

6.12 Les épreuves sont en autonomie totale, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de ravitaillements en eau ou en nourriture.

6.13 Attention, une même balise peut-être à pointer à plusieurs reprises pendant le raid. Sur la ligne d'arrivée finale, n'oubliez pas de pointer le boîtier Sport-Ident pour arrêter le chronomètre !

6.14 Un chèque de caution vous sera demandé en cas de location de doigt Sport-Ident. En cas de perte du doigt, votre caution sera retenue et vous ne serez pas classés sur le raid : prenez-en soin ! Selon les circuits, le doigt loué a une valeur entre 50 et 70€.

6.15 Les participants autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images fixes ou audiovisuelles réalisées par l'ensemble des médias présents durant l'épreuve.

6.16 L'organisation s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dopage. Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

6.17 Responsabilité des participants

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

6.18 L'adresse mail des concurrents pourra être conservée par les associations Raid'Alp Grenoble et Orient'Alp Grenoble pour des communications ultérieures sur l'événement. La désinscription de la liste sera possible.

ARTICLE 7. Enregistrement des traces GPS et diffusion

7.1 Les parcours ont nécessité des autorisations de passage en amont sur des parcelles/chemins privés. En participant au raid, les coureurs peuvent enregistrer leur course via les montres GPS, mais ils s'engagent à ne pas mettre en ligne (tout site internet), ni diffusion sur les réseaux sociaux, tout tracé ou carte fournie par l'organisation. Les autorisations fournies ne sont valables que le jour de la course.

7.2 En outre, toute diffusion sur internet ou sur les réseaux sociaux doit également être exclue dans le cadre de la préservation des espaces sensibles que vous traversez ! Des sentiers monotraces peuvent vite devenir des « autoroutes », avec un réel impact négatif sur la biodiversité.

ARTICLE 8. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance auprès de **La MAIF (assurance de la fédération française de triathlon, contrat numéro 4464742K)** garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent à une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

ARTICLE 9. Classements et chronométrage

9.1 Chronométrage

Le chronométrage s'effectue au temps réel de course auquel vient s'ajouter les éventuelles pénalités. Il est effectué de manière électronique.

9.2 Récompenses

- ROAX Famille : 3 équipes seront tirées au sort parmi les participants
- ROAX Découverte : 1er hommes / 1er femmes / 1er mixtes (sratch) + 1er minimes Homme / Mixte / Femme (pas de cumul possible)
- ROAX Sportif : 1er hommes / 1er femmes / 1er mixtes (sratch) + 1er cadets Homme / Mixte / Femme (pas de cumul possible)
- ROAX Aventure : 1er hommes / 1er femmes / 1er mixtes (sratch) + 1er juniors Homme / Mixte / Femme (pas de cumul possible)

9.3 Pénalités et disqualification

3 catégories de pénalités pourront être prononcées : pénalités de temps, mise hors classement, mise hors course. Notamment dans les cas suivants (non exhaustif) :

- absence ou perte du matériel obligatoire ;
- non-respect des consignes de sécurité ;
- pollution ou dégradation manifeste des sites ;
- non-respect des zones interdites, cultures, populations locales...

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisation de tout engagement envers l'équipe concernée.

9.4 Réclamation/jury de course

Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 min après diffusion des résultats. Un jury pourra être constitué, composé de la direction de course et de 2 concurrents tirés au sort.

ARTICLE 10. Annulation de la course

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries,...). En cas d'annulation de la course, les coureurs seront remboursés après déduction des frais engagés par l'organisation au moment de l'annulation.

ARTICLE 11. Equipement obligatoire

Vous évoluerez sous votre responsabilité sur un terrain de montagne, pensez à avoir sur vous du matériel en conséquence pour affronter le froid, le vent, la pluie, la chaleur, ...

suivant la météo annoncée.

Équipement obligatoire par équipe :

- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence enregistrés (batterie suffisamment chargée pour tenir la journée) ;
- Un kit de réparation VTT (chambre à air ou rustines, pompe, multi-outils, maillon rapide, etc) ;
- Une trousse de secours comprenant au minimum une bande, de l'antiseptique, des compresses, du sparadrap.

Équipement obligatoire par coureur:

- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 coupe pluie
- 1 casque VTT (obligatoirement porté, ajusté et bouclé sur toutes les sections du raid)
- 1,5 litres d'eau
- 1 VTT en état de marche
- Une réserve de nourriture (barre de céréales, pâte de fruit, gel...)

Équipement conseillé

- Des gants
- Un porte carte VTT
- Une boussole

Matériel interdit

- Tout moyen de géolocalisation cartographique (géoportail, strava, montre GPS avec fond cartographique...)
- Tout moyen de déplacement motorisé
- Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

ARTICLE 12. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'AFLD prendra les mesures qui s'imposent en cas de contrôle positif.

ARTICLE 13. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

Si un concurrent ne souhaite pas apparaître sur les classements, ou si un concurrent ne souhaite pas que son image puisse être diffusée, il devra en avvertir l'organisation par écrit avant le départ de sa course.

ARTICLE 14. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.